



Liquidation compte maison suite divorce

Par **mazzikka**, le **20/06/2011** à **16:08**

Bonjour,

depuis l'ordonnance de non conciliation j'occupe la maison familiale avec mes enfants depuis 6 ans :je dois payer 1 indemnité d'occupation mon ex mari excepté la pension alimentaire ne paye rien pour cette maison : ni credit ni entretien jardin piscine réparations .. , ni assurance , impot le notaire judiciaire estime que tout l'entretien est à ma charge , ce que je ne comprends pas ; ,ne suis je pas en droit de réclamer la moitié des frais ? Il est quand meme aussi propriétaire (régime de la communauté)

si quelqu'un connait le même cas , Merci de votre aide cordialement